suppléant : Séréis. — Dansistes non élus, 5.296 voix. — Gain d'un siège nouveau par les catholiques.

FURNES-DIXMUDE-OSTENDE. — Quatre représentants à élire. Voici les résultats pour le seul arrondissement de Furnes : Catholiques, 5.706 voix ; libéraux, 2.759. — Nieuport donne : Catholiques, 2.036 voix ; libéraux, 991.

Résultat officiel. — Diviseur électoral : 10.786. — Catholiques élus, 32.358 voix ; effectifs : Vander Heyde, Deproost, Pâl ; suppléants : Hamman, Piers de Raveschot, De Roo. — Libéraux élus, 16.507 voix ; effectif : Buyl ; suppléant : De Wynter. — Les députés sortants, 3 catholiques et 1 libéral, sont réélus.

Arrondissement de Courtrai

La proclamation des résultats du scrutin électoral de dimanche a eu lieu au Palais de Justice, lundi après-midi, vers quatre heures. Nous donnons ci-dessous les résultats officiels par canton.

L'arrondissement sera représenté par quatre députés catholiques et un libéral. De plus, M. Bouckaert, de la liste catholique, est élu comme suppléant. Les titulaires élus sont proclamés dans l'ordre suivant qui répond au nombre de votes obtenus : MM. Tack, Reynaert, Liebaert (catholiques) ; Vandevenne (libéral), et Busschaert, (catholique).

Par suite de l'augmentation de la population le nouveau siège est attribué à un catholique, M. Busschaert, qui représentera le canton de Mouscron.

Résultats officiels par cantons

—— Liste catholique. — Votes de liste : Courtrai, 13.750 ; Avelghem, 3.160 ; Harlebeke, 4.848 ; Menin, 5.754 ; Moorseele, 3.275 ; Mouscron, 4.155. Total des votes de liste, 34.878.

Votes nominatifs attribués aux candidats catholiques : titulaires, MM. Tack, 466 ; Reynaert, 205 ; Liebaert, 195 ; Busschaert, 771 ; Bouckaert, 715. Total, 2.352. — Total général des votes de liste et des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires, 37.230. — Suppléants : MM. Reynaert, 16 ; Liebaert, 15 ; Busschaert, 49 ; Bouckaert, 103. Total, 183.

—— Liste libérale. — Votes de liste : Courtrai, 4.368 ; Avelghem, 9.005 ; Harlebeke, 1.585 ; Menin, 1.560 ; Moorseele, 384 ; Mouscron, 2.260. Total des votes de liste, 10.960.

Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats libéraux titulaires. MM. Vandevenne, 854 ; Desmarez, 109 ; Dujardin, 71 ; De Coninck, 40. Total, 1.074. — Total général des votes de liste et des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires, 12.034. — Suppléants : MM. Van Leynseele, 9 ; Delbecque, 84. Total, 93.

—— Liste démocrate. — Votes de liste : Courtrai, 1.421 ; Avelghem, 260 ; Harlebeke, 585 ; Menin, 743 ; Moorseele, 190 ; Mouscron, 234. Total des votes de liste, 3.293.

Votes nominatifs : titulaires, MM. Planckaert, 448 ; Noreilde, 15 ; Stragier, 55 ; Cauwaert, 9 ; Nys, 12. — Total général des votes de liste et des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires, 4.151. — Suppléants : MM. Grenweghe, 6 ; Lebrun, 3. Total, 9.

Récapitulation : chiffre électoral de la liste catholique, 37.230 ; de la liste libérale, 12.034 ; de la liste démocrate, 3.817 ; de la liste socialiste, 4.151.

Le diviseur électoral étant 9.507, sont donc élus dans l'ordre suivant : titulaires, 1er M. Tack, catholique ; 2e M. Reynaert, catholique ; 3e M. Liebaert, catholique ; 4e M. Vandevenne, libéral ; 5e M. Busschaert, catholique. — Suppléant : M. Bouckaert, catholique.

ROULERS-THIELT. — 4 représentants à élire. Sortants : 4 catholiques. Le canton d'Oost-Roosebeke donne : catholiques, 3.715 ; libéraux, 352. — Canton de Roeselare : libéraux, 473 ; catholiques, 3.839. — Canton de Hooglede : libéraux, 806 ; catholiques, 4.953.

Résultats officiels : diviseur électoral, 11.385. Catholiques réélus (45.842 voix). Effectif : Baernaert, Vandenbogaerde, Van der Bruggen, Gillès de Pelichy ; suppléants : Boone et Delbecke. — Libéraux non élus (6.932 voix).

YPRES. — 3 représentants à élire. Sortants : 2 catholiques, 1 libéral. Les catholiques maintiennent leurs positions. Ils obtiennent 25.723 voix ; les libéraux, 11.266. Sont donc élus 2 catholiques et 1 libéral.

Flandre-Orientale

GAND. — Un siège nouveau à conférer. — Catholiques élus, 75.958 voix ; effectif : Huysheuwers ; suppléant : Eylenbosch. — Libéral non élu, 31.010 voix. — Socialiste non élu, 24.231 voix. — Un siège nouveau gagné pour les catholiques.

La majorité des catholiques sur les libéraux et les socialistes réunis est de 20.000 voix.

ALOST. — Siège nouveau à conférer. Catholique élu, 36.015 voix ; effectif : Pieraert ; suppléant : Vander Taelen. — Libéral non élu, 12.262 voix. — Socialiste non élu, 6.024 voix. — Un siège nouveau gagné pour les catholiques.

Province de Namur

NAMUR. — 5 représentants à élire, dont 1 siège nouveau. Sortants : 2 catholiques, 1 libéral, 1 socialiste. Catholiques, 36.644 voix ; socialistes, 24.504 ; libéraux, 13.864. Sont élus, 3 catholiques, 1 libéral, 1 socialiste. C'est le maintien du « statu quo ».

DINANT-PHILIPPEVILLE. — 4 représentants à élire. Sortants : 2 catholiques, 1 libéral, 1 socialiste. — Catholiques, 34.510 voix ; libéraux, 11.420 ; socialistes, 15.004. — Sont élus : MM. Cousot, Hubert, baron Albert d'Huart, catholiques ; Hornet, socialiste. — Un siège conquis par les catholiques sur les libéraux.

Province de Luxembourg

ARLON-MARCHE-BASTOGNE. — 5 représentants à élire. Sortants : 2 catholiques, 1 libéral. Diviseur électoral : 12.665. — Catholiques élus, 24.727 voix ; effectifs : de Limburg Stirum, Delvaux ; suppléants : Willmart, du Bus de Warnaffe. — Libéraux élus, 15.515 voix ; effectif : François ; suppléant : Ozeray. — Socialistes non élus, 3.219 voix. — Les deux catholiques et le libéral sortant sont réélus.

NEUFCHATEAU-VIRTON. — 2 représentants à élire. Sortants : 1 catholique, 1 libéral. Diviseur électoral : 10.664. — Catholiques élus, 21.328 voix ; effectif : Heyman ; suppléant : Jacques. — Libéraux élus, 13.593 voix ; effectif : Lorand ; suppléant : Rahlenbeck. — Socialistes non élus, 2.515 voix. — Un catholique et un libéral sortants réélus.

SÉNAT

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES. — Sont élus : MM. Dupret, catholique, et Lambiotte, radical.

ARRONDISSEMENT D'ANVERS. — Le sénateur catholique est élu.

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI-THUIN. — M. Mattez, libéral, 9.284 ; M. Libouille, socialiste, 15.767. Les catholiques ne luttaient pas.

ARRONDISSEMENT DE LIEGE. — Socialistes, 49.772 ; catholiques, 42.660 ; libéraux, 25.717. Le candidat socialiste est élu.

ARRONDISSEMENT DE COURTRAI. — (Nouveau siège). — Il n'y a pas de lutte. M. Georges Vercruysse, catholique, a été proclamé élu comme sénateur effectif, et M. P. Vandenpeereboom, comme suppléant.

ARRONDISSEMENT D'AUDENAERDE-ALOST. — (Un nouveau siège.) — Pas de lutte. M. Eug. de Kerchove d'Exaerde, catholique, a été proclamé élu comme sénateur effectif et M. L. Gheerardts, comme suppléant.

LE NOUVEAU SÉNAT

Le Sénat comprenait 2 sénateurs de droit ; 58 catholiques ; 20 libéraux progressistes ; 19 libéraux et 5 socialistes.

Il comprendra demain 2 sénateurs de droit ; 63 catholiques (y compris le nouveau sénateur provincial de la Flandre Orientale), 21 libéraux progressistes, 20 libéraux et 6 socialistes. Majorité catholique : 16 voix.

—×—

Les élections et la presse

Les journaux libéraux et socialistes

— De la « Reforme » : — Il est certain que les cléricaux doivent beaucoup aux événements d'avril. L'électeur flottant est incorrigible. La peur du socialisme le jette dans les bras des cléricaux et il ne s'aperçoit pas qu'en agissant ainsi il rend en réalité le socialisme plus redoutable par le fait même qu'il encourage davantage la réaction.

— Du « Petit Bleu » : — Au point de vue matériel, la majorité cléricale est renforcée d'une voix, grâce à la défection d'un groupe libéral vervietois..... Il n'y a rien de change en Belgique. Il n'y a peut-être qu'un clérical de plus, — et une raison de plus de reviser la Constitution, au profit de l'égalité et de la vérité politique.

— Le Peuple » avoue qu'il y a recul de l'idée socialiste.

Les journaux catholiques

Du « Journal de Bruxelles » : Nous n'avons pas le loisir d'insister à cette heure tardive sur la portée morale de cette nouvelle et éclatante victoire. Mais nous constatons avec une joie extrême que nos adversaires ne sont parvenus à nous entamer dans aucune des positions que nous occupons. Bien au contraire : il n'est pas d'arrondissement où nos amis n'aient gagné des suffrages depuis les élections dernières.

Du « XXe Siècle » : Le sens de cette élection ne fait de doute pour personne. Voilà dix-huit ans que le parti catholique, dans le pays le plus libre, le plus industriel, le plus riche d'Europe, occupe le pouvoir. Jamais gouvernement ne fut attaqué, vilipendé, calomnié, par la coalition de tous ses adversaires, comme l'a été, en ces derniers temps surtout, notre gouvernement catholique. Et jamais gouvernement n'a remporté, sans pression officielle sans intervention du pouvoir, une victoire aussi magnifique. C'est la preuve qu'aux yeux de l'immense majorité des Belges, le parti catholique est aujourd'hui le seul parti qui puisse dignement assumer la tâche de gouverner le pays.

Du « Patriote » : Le 25 mai 1902 aura été la consécration de 18 années de gouvernement de la Droite, la confirmation de la politique antimilitariste ; de là, confusion nouvelle pour les coulisses de la Gauche anticléricale et pour la Gauche socialiste, qui se promettaient déjà avec autant d'insolence que de ridicule le partage du pouvoir. La Droite a rétabli l'ordre dans le pays. Le pays accorde à la Droite une nouvelle investiture.

LES ARTS — LA MUSIQUE — LE THÉATRE

LES SALONS DE 1902

Nous continuons notre promenade dans le Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts : nous sommes maintenant à la

SALLE X. — Un peintre de Nancy, M. Victor Prouvé expose dans cette salle une grande composition décorative, fragment d'une frise destinée à la salle des fêtes de la Mairie du XIe arrondissement. Cette composition, que le catalogue dénomme « Séjour de paix et de joie » est importante par le nombre de personnages qu'elle comprend et la vie intense qui l'anime. Le sujet est traité avec beaucoup de verve et la facture est ample dans une coloration très harmonieuse.

Nous avons ici aussi, un très bon paysage de M. Emile Claus « Verger en Flandre », c'est du véritable plein air comme en sait faire ce peintre flamand. Voici encore des animaux très bien campés de M. Henry-Boudot et toute une série de paysages de M. J.-J. Rousseau. Enfin une mention toute spéciale aux envois de M. et de Mme Duhem, de Douai, qui comprennent, entre autres choses, des paysages d'une note hivernale très étudiée et très exacte.

SALLE XI. — La peinture officielle s'étale ici sous la forme d'une grande toile appelée à perpétuer le souvenir du « Banquet des Maires », par M. Henri Gervex ; c'est peut être intéressant au point de vue documentaire, mais c'est d'un froid..... officiel. Du même artiste le portrait du Prince Victor ne nous empoigne guère davantage.

SALLE XII. — Fort jolis, les paysages de M. Lhermitte et notamment « Les lavandières des bords de la Marne ». De M. Costeau un panneau décoratif de composition harmonieuse, et de M. Courtois « Adam et Eve au jardin d'Eden » ; telles sont les quelques toiles que nous avons remarquées dans cette salle.

SALLE XIII. — Voici longtemps que nous sommes séduit par le charme attirant dont sont empreintes les œuvres de M. Dagnan-Bouveret. Depuis le jour où nous avons été captivé par la figure idéalisée du Christ, de sa célèbre « Cène » ou des « Disciples d'Emmaüs », nous cherchons toujours avec intérêt les productions de l'artiste qui a, à nos yeux, une conception très haute de la peinture. Nous aimons sa manière fine et élégante sans nous soucier si, au point de vue métier, elle est tout à fait impeccable. L'envoi de M. Dagnan-Bouveret de cette année nous a encore longtemps arrêté ; quatre portraits d'une admirable tenue et de grande distinction, un « Jésus enfant » et une étude « Recueillement » qui sont tout simplement ravissants.

A mentionner également les scènes bretonnes de M. Pelocier, et « Auteur d'une lampe », d'un effet de lumière très réussi, par M. H. Bouret.

SALLE XIV. — Nous n'avons noté ici que les sites ensoleillés de Provence par M. Frédéric Montenard et, en particulier, « La Procession de Sainte-Madeleine en Provence. »

SALLE XV. — M. Emile Friant a fait un portrait bien vivant de Coquelin cadet dans le personnage de l'Intimé des Plaideurs ; il présente, dans une note toute de sentiment, une « Orphéline » fort touchante d'expression. Les scènes vénitiennes de M. Eugène Vail et deux marines du nord de M. Alphonse Stengelin sont également à citer.

SALLE XVI. — Honneur oblige : le président de la Société Nationale des Beaux-Arts, M. Carolus-Duran a fourni l'une des plus belles toiles du Salon. « En famille » est une composition très artistique en même temps que fort attachante, c'est la famille du Maître et lui-même, à l'exemple des Frans Halls et des Van Ostade, s'est peint au milieu de sa nombreuse lignée. D'un côté Mme Carolus-Duran entourée de ses enfants et petits-enfants, au centre une jeune femme élevant à bout de bras un enfant qui lui sourit, une fillette caresse un magnifique lévrier ; à l'autre extrémité de la toile Carolus-Duran, la palette à la main, contemple avec émotion la scène familiale. Tout vit et se meut, personne ne pose dans cette splendide série de portraits. Et c'est un morceau de maître comme dessin et comme coloration.

Dans la même salle « Le jubilé de Pasteur », de M. André Rixens : importante composition dont le mouvement rompt avec la monotonie souvent terne de ces peintures officielles.

SALLE XVII. — Aux amateurs de tableaux d'animaliers nous signalerons trois des envois de M. G. Guignard, « Le troupeau dans la dune », « Intérieur de bergerie », et « Sortie de moutons » qui comptent certainement parmi les meilleurs du genre. M. Roger Jourdain a des « Pommiers en fleurs » fort frais et M. Arsène Rivey, deux études d'un charme captivant.

SALLE XVIII. — Ici l'une des toiles les plus en vue du Salon : « La prière sacerdotale », de M. Eugène Burnard, un peintre suisse. L'artiste a donné à sa composition la disposition un peu classique de toutes les « Cènes » : au centre le Christ, de chaque côté les apôtres groupés. L'ensemble, à notre avis, est froid et manque de conviction, mais nous devons reconnaître que les figures de tous les personnages sont très caractéristiques et qu'elles ressortent admirablement sur ce fond blanc d'une muraille crépie à la chaux.

— Les œuvres de la statuaire sont peu nombreuses au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts : il y a néanmoins quelques beaux morceaux signés Bartholomé, Rodin, Meunier, etc.

DE L'EPINETTE.

LA GRANDE FÊTE DE BOXE DU 1ER JUIN

L'annonce de la grande fête sportive organisée pour dimanche prochain 1er juin, par l'Académie de boxe de Roubaix, a produit une profonde impression dans les milieux sportifs de notre région. Le beau sport de la boxe a définitivement conquis de nombreux adeptes et toutes les fêtes de ce genre obtiendront toujours un vif succès. Pour la fête de dimanche prochain, il suffit, du reste, de citer le nom des tireurs pour faire ressortir l'intérêt exceptionnel qu'elle ramènera, car cette liste d'athlètes est aussi imposante par le nombre que par la valeur. Citons d'abord les professeurs parisiens : Léon Albert, Paul Mainguet, Chabrier, Petit et Antoine, puis, les sympathiques professeurs roubaisiens : Jean et Hubert Desruelles ; les amateurs parisiens : MM. Jobert, Toutard, Charigot, Mionet et Fritz et nos concitoyens : MM. Huvenne, Grau, Bôle, Crépel, Villard, etc.

Le prix des places pour cette belle séance a été ainsi fixé : Scène et parquet, 4 francs ; premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. S'adresser à l'Académie de boxe française, 18, rue du Collège, à Roubaix.

UN DRAME EN CHEMIN DE FER

près d'Albert

NOUVEAUX DÉTAILS

L'assassinat de M. Fournier a causé, après la lecture des journaux, une pénible impression surtout à Arras et à Béthune.

Dans les poches de l'assassin, on a trouvé des papiers au nom de M. Hélie, ingénieur civil, 91, rue de Bondy, à Paris.

Malgré le désir exprimé par Mme Fournier de pouvoir faire transporter immédiatement le corps de son mari à Béthune, le cadavre, après visite de M. Maitre, commissaire de police, a été transféré vers une heure du matin à l'hôpital d'Arras.

Lundi matin, M. le substitut du procureur de la République s'est rendu à l'hôpital Saint-Jean, y a fait les constatations d'usage et fait mander M. le docteur Béhague, médecin légiste.

Ce dernier s'est borné simplement, sans faire d'autopsie, à constater le décès, dû à la perforation de la boîte crânienne, par une balle de revolver, qui était entrée derrière l'oreille droite.

La mort a été certainement foudroyante.

A la première heure, des parents de la malheureuse victime, prévenus dans la nuit, sont arrivés à l'hôpital et ont été mis en présence du corps du défunt, qui est allié à une famille des plus honorables du pays et qui a des parents très rapprochés à Arras.

Mme Fournier, dont la douleur est navrante, n'a pu passer la nuit au chevet de son mari et il a fallu réveiller des parents habitant Arras et leur apprendre la terrible nouvelle.

Après que toutes les formalités ont été remplies, le corps de M. Fournier a été mis en bière et a quitté Arras dans la matinée pour être transporté à Béthune.

L'identité du meurtrier

Il se confirme que l'assassin de M. Fournier s'appelle bien Edouard Hélie, 45 ans, ingénieur de la Société Anonyme de Constructions mécaniques à Saint-Quentin. Il serait même l'inventeur d'une lampe brevetée.

Hier soir, après une résistance très violente contre les gendarmes, il a été conduit dès son arrivée en gare d'Albert, à dix heures, à la gendarmerie. Son attitude reste très surexcitée ; il se promène de long en large dans sa cellule, essayant d'ébranler la porte. Ce matin, il a mangé une soupe, mais il a refusé de parler malgré ses promesses. Il a observé le même mutisme en présence du juge d'instruction de Péronne venu pour l'interroger dans l'après-midi.

L'assassin avait sur lui un portefeuille contenant 10.000 francs en valeurs, un poignard, deux revolvers chargés et un coup-de-poing américain, plus quelques papiers, qui ont permis d'établir son identité.

Edouard Hélie est taillé en hercule et paraît âgé d'une quarantaine d'années. Il porte des vêtements plutôt fatigués et sa mise est peu soignée. Il a l'oreille gauche et les poignets ensanglantés. Son faux-col et sa cravate ont disparu. M. le docteur Poiteau a été délégué pour examiner son état mental. Le parquet a interrogé à nouveau, vers six heures, Hélie.

Edouard Hélie a été ensuite dirigé sur la prison de Péronne, par les soins de la gendarmerie d'Albert.

Chronique Locale

ROUBAIX

UN SERVICE SOLENNEL POUR LES VICTIMES DE LA MARTINIQUE. — Un service solennel a été célébré, lundi matin, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour les victimes de la catastrophe de la Martinique.

Dans le chœur se trouvaient l'administration municipale et les membres de la majorité du Conseil municipal presque au complet, M. Georges Motte, président, et les membres de la Chambre de Commerce ; Henri Carissimo président du Tribunal de Commerce et MM. les juges.

Dans l'assistance on remarquait : MM. Victor Despatures, président du Cercle Militaire ; Alexandre Faidherbe, ancien adjoint au maire, etc.

Le service a été célébré par M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse. La maîtrise a chanté la messe de *Requiem*.

LE RIEZ DU TRICHON. — MM. Alfred Motte et Cie, industriels, rue d'Avelghem, ont demandé l'autorisation de prolonger, sur une longueur de 70 mètres, l'aqueduc à double pertuis, établi sur le riez du Trichon, qui traverse leur propriété, entre la rue d'Avelghem et le canal de Roubaix. Pendant quinze jours, du 26 mai au 11 juin, la pétition de MM. Alfred Motte et Cie et le rapport de MM. les ingénieurs du Service hydraulique, resteront déposés au secrétariat de la Mairie avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

UNE RÉUNION DES VÉTERANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER. — Dimanche, à quatre heures, s'est réunie à son local, Café Leery, place Fosse-aux-Chênes, la 1560e Section des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-71, sous la présidence de M. Jean Dubrulle, commandant d'infanterie territorial, chevalier de la Légion d'honneur, M. Dubrulle a ouvert la séance par un discours fort applaudi ; il a rappelé en quelques mots l'origine et le but de cette Société qui est toute de prévoyance et de solidarité. Après un souvenir ému au regretté général Jeanningros, il fait l'éloge du général Vincendon, nouveau président d'honneur de la société, à qui un télégramme de félicitations a été adressé.

Après la remise d'un diplôme et d'une médaille d'honneur à M. Jules Cocheteux, de Tourcoing, fondateur de la section, il a été décidé qu'une Fête du Drapeau aurait lieu le 14 septembre prochain ; une magnifique tombola va être organisée à cet effet et tous les sociétaires ont promis leur concours actif et dévoué. Un vivat à l'adresse du Président et des membres de la Commission a été chanté sous l'habile direction de M. Minsart, un des sociétaires. La réunion s'est terminée à sept heures.

Cette société compte à l'heure actuelle 267.000 membres et un capital de 10 millions. Tous les Français ayant fait leur service militaire peuvent en faire partie.

PROTESTATIONS CONTRE LES COURSES DE TAUREAUX. — Des conférences de protestation ont été faites à Croix les 19 et 25 mai, dans la salle de la rue de Metz, et à Roubaix, à la « Solidarité ». L'ordre du jour suivant y a été voté :

« Les citoyens et citoyennes, émus par la recrudescence des jeux barbares et des courses de taureaux dans notre région, déclarent qu'il faut, par tous les moyens légaux possibles, et par un immense soulèvement de tous les honnêtes gens, en finir avec ces mœurs d'un autre âge ;

» Ils se proposent d'organiser prochainement à Roubaix, à Lille et à Fives, de grandes conférences de protestations publiques et contradictoires ;

» Ils s'engagent enfin à lutter eux-mêmes à outrance contre les plaisirs sauvages et cruels, et notamment contre les courses de taureaux, cette violation flagrante et insolente de la loi française. »

LES VOLS DE NUIT. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont pénétré dans un estaminet inhabité portant le numéro 128 de la rue Turgot. Ils ont visité toutes les pièces de l'habitation, mais furieux, sans doute, de ne rien trouver à leur convenance, ils ont brisé la pompe à bière. Une plainte a été déposée au commissariat de police du 1e arrondissement.

COUPS ET BLESSURES. — Un ouvrier peigneur, Alphonse Duforeau, âgé de 26 ans, demeurant rue du Fort, 8, a été arrêté, lundi matin ; il est inculpé de coups et blessures sur son voisin, M. Eugène Vanleyseele.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

Après le 10 juin, les prix seront augmentés, se hâter.

VOL D'UN PINSON. — M. Pierre Trentesaux, demeurant rue de la Makellerie, a informé M. Lecomte, commissaire de police du 1er arrondissement, qu'une cage renfermant un pinson lui avait été volée. La police recherche la coupable.

UNE GAMINE QUI PROMET. — Lundi matin, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation une jeune bécheuse, Marie Nerro, âgée de 15 ans, sans domicile fixe. Cette fillette est incriminée de vol de jetons de la boulangerie « La Paix » au préjudice de M. Ivens, rue de la Paix, cour Debouvère, 2. Elle sera en outre poursuivie pour vagabondage.

UN GROUPE DE MUTUALISTES ROUBAISIENS a décidé de créer à Roubaix une société d'assurance collective en cas de décès, régie par la loi du 1er avril 1898. Le siège de cette société sera établi au Café Delespierre, rue de Lannoy, 63. La première réunion aura lieu le dimanche 1er juin.

EN VERTU D'UN EXTRAIT DE JUGEMENT, l'agent de sûreté Trial a arrêté, lundi matin, un huissier, Louis Vitte, âgé de 34 ans, demeurant rue Richard-Lenoir, 1, qui a été condamné, le 28 décembre dernier, à un mois de prison pour vol.

ENTERREMENT DU MARDI 27 MAI 1902. — Mme veuve Henri Demarquette, née Ghislaine Miquet, neuf heures et demie, église Notre-Dame.

OBIT DU MÊME JOUR. — M. Louis Motte, dix heures, église Saint-Martin.

Communications

—— Symphonie Nadaud. — Répétition générale mercredi, à 8 heures 1/4, au local.

—— Mandolinistes Roubaisiens. — Répétition, mardi soir, à neuf heures. Les mandolinistes et guitaristes, désireux de faire partie de la société, sont priés de se présenter mardi 27, à neuf heures et demie, au siège, Café Bruno, coin des rues du Bois et du Grand-Chemin.

CROIX

LE CONSEIL MUNICIPAL est convoqué en session ordinaire le vendredi 30 mai, à huit heures et demie du soir. — Ordre du jour : 1. Dépenses imprévues. — 2. Budget des chemins vicinaux pour 1903. — 3. Formalités diverses ; vote de crédits. — 4. Approbation de la cession de terrain de M. Coisne ; autorisation de paiement. — 5. Fixation de la redevance pour l'établissement d'une voie Decauville à la traverse du chemin vicinal n° 7. — 6. Demande d'autorisation de la congrégation des Filles de Saint-Vincent de Paul. — 7. Dégrèvement d'office pour 1902. Contribution personnelle mobilière (avis du Conseil). — 8. Compte administratif de 1901. — 9. Compte de gestion du receveur municipal de 1901. — 10. Budget additionnel pour 1902. — 11. Réception définitive du pavage du carrefour Jeanne d'Arc. — 12. Communications diverses. — 13. Assistance médicale gratuite ; approbation de la liste des assistés. — 14. Soutens de famille. — 15. Liste des jeunes gens non imposés à la taxe militaire pour 1902 (avis du Conseil).

ENTRE VOISINES. — Une ménagère de la rue de Strasbourg, Sidonie Pauwels, 70 ans, a déposé une plainte pour violences légères, contre Marie Verbuker, 43 ans, femme Delouf, cabaretière, rue de Lille, 37.

ECHO DE LA CORRIDA. — En exécution de la loi Grammont, M. Seguin, commissaire de police, a dressé deux procès-verbaux au matador Silvan Chispa, 33 ans, demeurant à Séville, pour les deux taureaux abattus dimanche pendant les courses aux arènes.

COMMUNICATION. — Chorale Sainte-Cécile. — Répétition mercredi soir, à huit heures et demie, au Cercle.

LANNOY

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Lannoy s'est réuni, lundi, à huit heures et demie du soir, à la Mairie, en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Oscar Bettremieux, maire. Onze conseillers étaient présents. Etaient absents : MM. Edmond Bettremieux, Anselme, Deffrennes, Delduque, Verriest et Deladerrière.

—— La loi contre les congrégations. — Le Conseil a donné un avis favorable, à l'unanimité, à la première demande d'autorisation présentée par la congrégation des religieuses de l'hospice. Malgré quelques réflexions émises par M. Dujardin, qui trouve que les Sœurs de la Sainte-Union ont créé la division à Lannoy, en ouvrant leur école gratuite, la demande présentée par cette autre congrégation reçoit un avis favorable, voté par huit voix contre trois à MM. Joly, adjoint ; Dujardin Samuel et Nys.

—— Un vif incident. — M. le Maire demande au Conseil de ratifier la proposition votée par les Commissions de l'Hospice et du bureau de bienfaisance, tendant à fixer à 800 francs les honoraires du docteur chargé de donner des soins aux indigents, ce qui constituerait une augmentation de 400 francs. Il explique que cette modification a été prise par suite de l'augmentation des demandes d'indigents.

Une discussion s'engage entre les conseillers. Plusieurs sont d'avis qu'il faut laisser aux indigents la liberté de choisir le docteur qui leur plaît.

M. Joly faisant observer que la demande d'augmentation n'est pas justifiée, M. Parmentier déclare qu'en 1895, la liste des indigents comprenait 156 noms et qu'elle en contient, aujourd'hui, 476. Or, ajoute-t-il, jamais les listes n'ont été dressées conformément à la loi, elles sont toujours préparées par une seule personne.

M. Joly, personnellement visé par cette réflexion. Je pourrais vous accuser plutôt vous même d'avoir commis des irrégularités dans votre service. Des notes de visites médicales ont été déposées par vous chez certaines familles bénéficiant de l'assistance médicale gratuite. Ayant été consulté par elles, je leur ai répondu : Ne payez pas.

M. Parmentier. — Non, monsieur, je n'ai jamais eu l'intention de ne faire payer deux fois. Si des notes ont pu être déposées, comme vous le dites, chez certaines familles, c'est par erreur, et précisément parce que j'ignorais qu'elles fussent inscrites sur la liste des indigents.

M. le Maire. — Vous dites que la liste n'a jamais été dressée comme le veut la loi. Vous voulez donc aussi, comme la loi, que les noms des pauvres soient affichés à la porte de la Mairie. Je dis moi, qu'il est bien assez malheureux qu'un pauvre soit obligé de demander l'aumône, sans que son nom soit public. Cela jamais je ne le voudrai. Ne faisons pas ici de réclame électorale. (Applaudissements dans la salle).

M. Parmentier. — Non, je ne demande pas cela mais l'inscription régulière sur les registres de l'assistance médicale. Je ne puis pas permettre à un tel ou un tel de faire des largesses particulières avec mon travail. On me donne 456 malades pour faire la popularité de M. Untel ou Untel, j'ai le droit de réclamer ; chacun doit prendre sa part de responsabilité dans cette question. Vous ne voulez pas m'accorder cette augmentation parce que je ne suis pas de votre bord ; eh bien gardez-la.

M. le Maire demande de clore la discussion, et après avoir regretté le ton d'acrimonie qui l'a caractérisée, met à nouveau la question aux voix. L'augmentation de traitement de 400 francs, soit un total de 800 francs, est votée par la majorité du Conseil.

L'assemblée vote également à l'unanimité deux crédits de 25 francs chacun en faveur des sinistrés de la Martinique, et pour l'érection à Bordeaux d'un monument en l'honneur de Gambetta.

Il est dix heures moins le quart quand le Conseil se constitue à huis-clos pour revoir la liste d'assistance médicale gratuite.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A DUNKERQUE

LES MINISTRES

Dunkerque, 26 mai. — Les ministres sont arrivés, à six heures, à Dunkerque. M. Waldeck-Rousseau et M. Caillaux, ministre des finances, sont descendus à la sous-préfecture. M. Dupuy, ministre de l'agriculture, chez M. Isidore Montaunis, avoué ; M. Leygues et son secrétaire, à la Banque de France ; M. Mougeot, chez M. Ladureau, président du Tribunal de commerce, M. de Lanessan, à l'Hôtel de la Marine ; le général André, chez le gouverneur général ; MM. Millerand et Baudin, chez M. Jean Trystram ; M. Monis, à la direction des Douanes. M. Alfred Dumont, maire, a offert l'hospitalité à M. Gerard, ministre de France en Belgique.

Le train amenant les ministre est entré en gare de Dunkerque à dix heures précises. Les membres du cabinet ont été reçus par MM. les généraux Jeannerod, de Germiny, de Vaurex, l'amiral de Courthille, Dumont, maire ; Nancey, sous-préfet ; le chef de service de la marine. Les présentations et saluts d'usage ont été faits rapidement sur le quai de la gare. Très peu de monde, pas d'incident.

Dunkerque, 26 mai. — Les appareils de télégraphie sans fil, placés à bord du cuirassé « Dupuy-de-Lôme » seront, croit-on, en communication avec le « Montcalm » vers minuit.

D'après les prévisions, le « Montcalm » arrivera vers dix heures sur rade.

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

INTERVENTION DE M. BONTOUX

Paris, 26 mai. — Nous tenons, de source certaine, que M. Bontoux est absolument résolu à agir de nouveau, si les circonstances lui paraissent l'exiger. L'ancien Président du Conseil de l'Union générale suit attentivement les phases de l'instruction contre les Humbert, Crawford et Cie. Si, comme c'est probable, et comme les faits semblent déjà l'indiquer, on songe à une déviation des responsabilités, il n'hésitera pas à produire des révélations qui jetteront le trouble dans ses tentatives.

L'INSTRUCTION

Paris, 26 mai. — M. Arthur Meyer, directeur du « Gaulois », a été convoqué et questionné par le Procureur de la République au sujet de la lettre, publiée par ce journal, mercredi dernier, et dont l'auteur racontait que M. Humbert avait fait, dans les trois jours qui ont suivi l'arrestation de M. Bontoux, déposer 500.000 francs dans une maison de banque de Paris. Le directeur du « Gaulois », avec l'autorisation du signataire de la lettre, a fait connaître à M. Herbaux, la dénomination exacte de la banque et le nom du financier, M. L. S..., à qui M. Humbert père confia un jour 500.000 francs. On prévoit que le Procureur de la République va convoquer M. L. S...

AUX ANTILLES

CINQ MILLIONS POUR LA MARTINIQUE

Paris, 26 mai. — D'après la *Dépêche Coloniale*, le gouvernement, à la rentrée des Chambres, déposera un projet de loi portant ouverture d'un crédit de cinq millions pour les victimes de la catastrophe de la Martinique ; il proposera en outre, d'allouer, aux orphelins du gouverneur, M. Mouttet, une pension annuelle de 6.000 francs jusqu'à leur majorité.

UN DRAME A PARIS

Paris, 26 mai. — Ce matin, un cocher, nommé Ernest Desquincourt, marié, mais séparé de sa femme, a tiré plusieurs coups de revolver dans un débit de vin, à Levallois, sur Mlle Legoff, âgée de 22 ans, qui a été quelque temps son amie. Il l'a blessée légèrement et s'est tué ensuite. Il était originaire d'Auxi-le-Château, dans le Pas-de-Calais.

MORT DU PEINTRE BENJAMIN CONSTANT

Paris, 26 mai. — M. Benjamin Constant, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé aujourd'hui à trois heures de l'après-midi. Le célèbre peintre était né à Toulouse en 1845.

MORT DU DIRECTEUR

« DU NOUVELLISTE DE BORDEAUX »

Bordeaux, 26 mai. — On annonce la mort à Cadelle (Gironde), de M. Auguste Cordier, directeur du « Nouvelliste de Bordeaux », décédé, dimanche soir, à la suite d'une longue et pénible maladie. M. Cordier était un confrère des plus distingués, qui avait su mériter les sympathies de ses adversaires mêmes. Il occupait une place considérable dans la presse du sud-ouest et sa mort laissera d'unanimes regrets.

UNE EXPLOSION. — PLUSIEURS VICTIMES

Seyanne, 26 mai. — Une explosion de 150 pétards s'est produite dans une épicerie tenue par M. Arthur Odin, causant la mort de deux enfants : Braun, âgé de dix ans, et Frérot, âgé de 6 ans, qui, grièvement atteints, n'ont pas tardé à succomber à leurs blessures, et blessant de plus gravement une dame Méline, mère de 7 enfants qui achetait des provisions au moment de l'explosion. Cette dame a été transportée à l'hôpital, dans un état désespéré.

L'explosion s'est produite dans les conditions suivantes : les deux enfants, victimes de l'accident, ayant acheté des pétards, l'un d'eux, celui qui les reçut et qui tenait, à la main, un morceau d'amadou allumé, communiqua le feu à sa marchandise, et, par suite, à toute la provision de pétards contenue dans le magasin. L'incendie, qui suivit, causa des dégâts importants.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

**L'AFFAIRE CRAWFORD-HUMBERT ET L'AS